

Communiqué UNPS du 12 juin 2013

Le ministère des affaires sociales et de la santé a relancé les travaux concernant l'ostéopathie, sans revisiter les décrets de 2007 relatifs à l'article 75 de la loi du 4 mars 2002 où l'usage du titre d'ostéopathe est partagé, où le titre d'ostéopathe ne définit ni une profession de santé ni un grade universitaire et où le périmètre d'activité pour les différentes filières d'ostéopathes est défini. .

Le ministère souhaite élaborer un référentiel de formation de 5 ans pour les non professionnels de santé afin de mettre en place des critères de formation garantissant une qualité de formation et indirectement une diminution du nombre d'écoles. Des dispenses seront définies pour les professionnels de santé.

L'UNPS qui regroupe les syndicats représentatifs des professionnels de santé regrette que ce dossier soit limité à de simples travaux techniques piloté par la Direction Générale de l'Offre de Soins du ministère sans avoir eu en amont une concertation politique avec tous les syndicats représentatifs des professionnels de santé.

L'UNPS refuse la représentation des groupes de travail imposés par les services techniques du ministère sans aucune concertation. La limitation à huit membres, ordres compris, ne permet pas par conséquent à tous les professionnels de santé d'y être représentés.

L'UNPS refuse la méthode consistant à « remplir » cinq années d'études alors que dans le même temps cette méthode n'est pas appliquée pour les professions de santé notamment les professions paramédicales.

L'UNPS demande à Madame la Ministre :

- Une représentation étoffée des professionnels de santé incluant les syndicats représentatifs des professionnels de santé, les ordres, et des représentants reconnus des enseignants.
- Une méthode de réingénierie identique pour les professionnels de santé d'une part et pour les personnes usant du titre d'ostéopathe d'autre part.
- Une séparation claire des missions primordiales de santé publique pour les professionnels de santé et une mission accessoire de bien être pour les non professionnels de santé.

Devant les difficultés récurrentes de ce dossier, l'UNPS sera reçue dans quelques jours par le cabinet de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé. De cette rencontre, l'UNPS attend un cadrage clair et concerté des travaux relatifs à l'ostéopathie.

Contact presse : *Alain Bergeau, Président de l'UNPS – 06 80 25 96 34*